

Tarifs Des Crèches, du Simple Au Double !

Un projet est en discussion avec les organisations syndicales centrales concernant le nouveau calcul des tarifs de crèches.

Le 6 février, la Direction générale adresse une note sur « ce projet de réforme de la tarification des crèches à compter de mars 2015 » comme si tout était réglé. C'est ce qu'on appelle la « modernisation du dialogue social » !!!

Alors que ce projet n'est pas encore soumis dans les instances centrales de l'AP-HP, certaines directions de G.H (s), en bons élèves de la Direction générale, s'empressent de préparer le terrain afin de faire croire aux parents que tout est plié et qu'il n'y aurait rien à faire et à dire.

Ainsi, d'un courrier envoyé à deux cents familles à Cochin et des centaines d'autres sur Broca et Hôtel-Dieu, en date du 14 janvier 2015, la direction du G.H organise sans attendre des réunions de parents les 29 janvier, 2 février et 3 février en deux parties sur la journée où la direction, « pour ce faire » (SIC) demande aux parents de communiquer : « la copie de l'attestation de numéro d'allocataire CAF », et celle du « dernier avis d'imposition » ... et la direction informe « qu'une nouvelle convention signée avec la CAF serait en cours et prochainement applicable ! »

La direction informe aussi que les tarifs devront changer pour augmenter progressivement de 25 % chaque année et ce jusqu'en 2016 ...! Ces tarifs pourront « quadruplés » pour certaines catégories de personnels, avec perte de la gratuité le dimanche pour tous, ceci pour permettre des horaires à la carte, donc plus flexibles et maîtrisables par l'administration au lieu du forfait journalier !

Que cache cette augmentation incroyable, soi-disant compensée « par un CESU rénové » en fonction du revenu ?

La Direction générale voudrait fermer les crèches qu'elle ne s'y prendrait pas autrement en ouvrant à hauteur de 30 % vers l'extérieur et de considérer les gardes d'enfants « comme des poulets en batterie » ... M Hirsch, directeur général de l'AP-HP, rajoute en se targuant d'un courrier envoyé aux syndicats centraux « qu'il n'appliquera qu'un jour de carence pour tout enfant malade » « au lieu de 3, ou de 4 » comme « l'exige le droit commun » Pseudo-recul !

En clair, combien cela coûtera ?

- Un agent de la catégorie c ayant deux enfants dont un en crèche paie actuellement 6,89 € par jour et demain il paiera 13,96 € ==> soit 279,20€ pour 20 jours au lieu de 137,80 € pour 20 jours ... soit + 50 % d'augmentation !
- Un agent de catégorie B, seul avec son enfant, paie aujourd'hui 7,96 € par jour et demain 10,18€, soit 203,24€ au lieu de 159,20 € soit + 25 %.

Pour faire passer la pilule, le Directeur général vous annonce un CESU mais jusqu'à l'âge de 3 ans révolu de votre enfant, en clair pour un enfant né en février 2012, il ne rentrera à l'école qu'en septembre et vous devrez payer plein pot pendant les 6 mois restants.

Force Ouvrière AP-HP exige le retrait de ce projet de « réforme de la tarification des crèches » et le maintien des forfaits journaliers.

Force Ouvrière AP-HP est opposé à l'augmentation des tarifs et à la déréglementation horaire des crèches.

Pour défendre
vos droits, votre statut
et votre salaire
***Adhérez à Force Ouvrière AP-HP!
Section HEGP***

Section FO APHP HEGP

Tel : 01 56 09 31 87

Dect : 12 150

Courriel : forceouvriere.hegp@gmail.com

Web : <http://forceouvriere-hegp.webnode.fr/>

REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE

Nom : Prénom :

Métier : Service :

Tel : Courriel :